

Séance du Conseil municipal du 15 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	Y. Cogne, président P.-Y. Christen, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, S. Moget, D. Perron, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale P. Hess, comptable
Excusés :	J. Loeffel, P.-A. Pignat
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2019**

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 est approuvé par 6 voix et 4 abstentions.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

Le président indique que le bureau a reçu un courrier de la Coordination genevoise moratoire 5G attirant l'attention sur les risques d'accepter une antenne 5G. Il propose de le transmettre à la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement qui est certainement la plus à même de traiter ce dossier.

3. **Communications et propositions du maire et des adjointes**

Mme Zäch rappelle que le Conseil municipal avait pris plusieurs délibérations en janvier finalisant tout ce qui avait été entrepris avec le bureau d'architecte Baru SA. Malheureusement, avec le MCH2, deux factures sont passées sur de mauvais numéros de compte. Ce n'est pas grave, mais il faudra annuler la délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire de 9'087 F voté le 21 janvier 2019 et la remplacer par une nouvelle, un peu plus élevée, qui sera soumise au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Mme Walthert a reçu une demande de naturalisation et propose que la commission se réunisse à la fin de la séance du Conseil municipal.

Mme Bolle de Paoli avertit les conseillers municipaux que la FASE et les communes de la Champagne vont organiser une 2e soirée d'information pour les jeunes, le 17 mai 2019 à Chancy, avec des activités expliquant les méfaits de l'alcool. Tous les adolescents de la Champagne seront invités. Les conseillers sont les bienvenus.

4. Présentation des comptes 2018 ; rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances est distribué et S. Gisler donne lecture.

Résumé :

Analyse des comptes

Les comptes de fonctionnement se soldent par des recettes de Frs 4'001'173.26.-- (Frs 3'117'850.-- au budget) et des dépenses de Frs 3'203'558.72 (Frs 3'117'821.-- au budget).

Ainsi, le résultat de l'exercice 2018 présente un excédent de Frs 797'614.54, alors que le budget prévoyait un excédent de Frs 29.--.

Conclusion

La Commission des finances vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils vous sont soumis. Nous demeurons dans l'attente de la détermination des réviseurs quant à la proposition de créer une provision relative aux actions de la BCGe.

Nous recommandons également à l'Exécutif de veiller à respecter le projet de budget 2019 tel que présenté en novembre 2018.

M. Hess signale qu'il faudra établir des règlements pour les fonds de bienfaisance et Quibi.

Mme Zäch indique que l'exécutif fera une proposition pour ces règlements au Conseil municipal.

M. Schornoz note que la commune a touché de l'argent des assurances pour différents sinistres (02 Services généraux). Il demande si cela comprend les remboursements pour les dégâts liés à la fuite d'eau à la nouvelle école (rubrique 029 Immeubles administratifs).

Mme Gisler confirme la remarque de M. Schornoz.

M. Schornoz demande si les dépenses liées à des fonds doivent nécessairement être prévues au budget ou si leur utilisation peut être définie après coup.

Mme Bolle de Paoli explique que le fonds de bienfaisance est destiné à des habitants de la commune qui sont ponctuellement dans le besoin, par exemple pour aider une famille qui n'a pas les moyens de payer une grosse facture de dentiste pour leur enfant ou lui donner des bons pour acheter de la nourriture à la Migros. Il est difficile d'anticiper le montant à mettre au budget. Cela passera donc par des dépassements. Il faut savoir que, suivant les années, rien n'est utilisé de ce fonds et que seul l'exécutif en connaît les bénéficiaires.

Mme Bolle de Paoli ajoute que l'exécutif examinera comment formuler le règlement relatif à ce fonds, notamment pour prendre en compte cet anonymat. Elle explique que les

personnes s'adressent à l'antenne de l'Hospice général à Bernex qui appelle ensuite la Mairie pour savoir si elle a un fonds pour cela et s'il est possible, par exemple, de leur acheter des bons d'achat. Mme Bolle de Paoli précise que c'est toujours discuté entre les 3 membres de l'exécutif.

Mme Zäch signale que le fonds Quiby concerne l'école. Il est donc plus facile de mettre au budget les dépenses y relatives quand les enseignants annoncent un projet pour l'année suivante (camps, courses d'école, projet d'animation scolaire, etc.).

M. Schornoz comprend que le fait de ne pas mettre au budget de dépenses liées à ces fonds ne crée pas un blocage.

Mme Zäch répond que cela passera alors par un dépassement qui sera expliqué aux conseillers municipaux.

M. Hess précise que ces 2 fonds, qui sont à la banque Raiffeisen, étaient traités hors bilan lors des années précédentes. Maintenant, ils ont été intégrés dans la comptabilité et ils figurent dans les comptes 2018. Il faut également savoir qu'il n'y a pas seulement les dépenses dans ce fonds, mais aussi les recettes. Quand un don est reçu et que la commune peut l'accepter, cela devient alors un produit pour elle.

Mme Dubouloz s'inquiète de lire que le « le résultat de notre compte de fonctionnement ne dépend plus de la qualité de notre gestion et du respect des budgets votés, mais principalement du cours des actions de la BCGe ». Elle comprend que c'est la raison pour laquelle il est proposé de voir si une provision peut être constituée pour neutraliser les effets de ces éventuelles variations.

M. Vouillamoz préside la séance du Conseil municipal afin de permettre à M. Cogne d'apporter des explications concernant les propositions de la commission des finances.

M. Cogne distribue deux documents qu'il a préparés suite à la séance de la commission des finances de la semaine dernière. Avec le passage à MCH2, la commune est obligée de comptabiliser les actions de la BCGe qu'elle détient dans son patrimoine financier à leur valeur boursière au 31 décembre. Au 31 décembre 2018, la commune avait ainsi 9'060 actions à son patrimoine financier dont le cours de bourse était à 192 F. Cela représente un gain de 806'304 F dans les comptes 2018, même si la commune a acheté ces actions régulièrement depuis 1907. Cela signifie aussi qu'une éventuelle baisse de leur valeur devra être comptabilisée en pertes par la commune. Étant donné qu'une hausse du cours des actions représente un boni pour la commune, M. Cogne s'est concentré sur des hypothèses où leur valeur baisserait.

M. Cogne a calculé l'impact sur le compte de fonctionnement que représenterait une variation du cours de l'action BCGe au 31 décembre 2019 de -15 % (cela correspond au cours de l'action au 31 décembre 2017), -10 %, -22 % (cela correspond à la variation qu'il y a eu entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007), -6 % et -3 % (cela correspond à la variation du cours pour le seul mois de décembre 2018). Cela donne respectivement une variation de -254'586 F, -173'952 F, -382'694 F, -106'093 F et -45'300 F que la commune devrait comptabiliser en déficit. Cela veut dire que, à partir de l'année prochaine, le résultat des comptes publiés par la commune ne dépendra plus de la qualité de la gestion de l'exécutif, à savoir du respect des budgets votés par le Conseil municipal, ni des recettes fiscales, dont on sait que les estimations de l'AFC sont parfois fantaisistes, mais principalement des décisions prises par la BCGe qui feront monter ou baisser le cours des actions de la BCGe.

La commission des finances propose par conséquent de comptabiliser en 2018 une provision de 806'340 F pour neutraliser l'effet de ce « revenu » supplémentaire lié à la valorisation des actions de la BCGe et d'adapter ensuite la provision en fonction de la variation du cours de l'action BCGe. M. Cogne précise que cette question doit encore être discutée avec les réviseurs. On peut imaginer qu'ils seront d'autant moins d'accord que le service de surveillance des communes, avec lequel M. Cogne s'est entretenu, n'y est a priori pas favorable vu que ce n'est pas prévu dans le MCH2.

M. Cogne a également calculé l'impact d'une variation du cours des actions de la BCGe pour les communes genevoises, hormis la Ville de Genève qui a librement décidé du nombre d'actions qu'elle devait détenir dans son patrimoine administratif. On peut voir que les 5 communes les plus touchées (Avully, Cartigny, Céligny, Jussy et Russin) sont de petites communes qui totalisent un peu plus de 5'000 habitants.

M. Cogne a parlé à un responsable du service de surveillance des communes qui est conscient qu'il y avait un vrai problème à mettre 800'000 F de boni dans les comptes 2018 sans pouvoir promettre que cela ne nécessitera pas de passer des pertes en 2019. Cette personne ne voit pas comment régler cela à court terme, tout en considérant qu'une telle provision est sans doute interdite. Cartigny n'est d'ailleurs pas la commune la plus touchée puisque Céligny se retrouverait avec une baisse de ses revenus de 23 % si le cours de la BCGe connaissant la même baisse qu'en 2008, c'est-à-dire -22 % et de 6 % si le cours de la BCGe devait augmenter de seulement 10 % par rapport à 2017. Le responsable du service de surveillance des communes a compris le problème et il en parlera à sa direction. M. Cogne lui a signalé qu'il était irresponsable de faire en sorte que les comptes annuels de la commune ne dépendent que des actions de la BCGe. Depuis de nombreuses années, les comptes de Cartigny sont équilibrés et il a été possible de faire en sorte que les comptes suivent chaque année le budget parce que les dépenses sont faites avec parcimonie. Les budgets sont à la fois larges quand il le faut et restreints quand ils doivent l'être. L'exécutif dépense avec responsabilité les montants qui lui sont alloués. Les comptes de Cartigny sont équilibrés depuis 15 ou 20 ans, sous réserve de l'année où il y a eu la recapitalisation de la caisse de retraite des fonctionnaires. En résumé, cette disposition est véritablement inapplicable pour les petites communes et particulièrement pour les 5 communes mises en évidence.

M. Perron relève que le plan comptable MCH2 vise à avoir une valeur juste des comptes au 31 décembre. Du coup, les comptes de la commune dérogent à ce principe. M. Perron ne dit pas que c'est bien, mais la loi prévoit que la commune applique le plan comptable MCH2. Cela étant, le problème de fond n'est pas la valorisation des titres. En fait, la détention des titres ne fait pas partie des activités d'une commune. Cela a donc un impact aujourd'hui parce que la commune détient des titres alors qu'elle ne devrait pas en détenir. Demain, la commune peut acheter des Bitcoins. Elle pourrait alors faire +1 million de francs un jour et -1 million de francs un autre jour, mais ce n'est pas l'activité principale de la commune. Le problème sous-jacent de la discussion est juste le fait qu'une commune ne doit pas détenir des titres. Ensuite, on peut aussi prendre les biens immobiliers et se demander s'ils sont à la valeur juste.

M. Cogne explique que les biens immobiliers doivent également être valorisés et ils le sont. La différence est que la revalorisation des biens immobiliers ne passe pas par le compte de fonctionnement à la différence du patrimoine financier parce que ce sont des règles comptables établies par des personnes qui ne connaissent pas la réalité d'une petite commune.

Pour ce qui est du nombre d'actions BCGe, Cartigny en détient assurément trop. Elle est actionnaire à hauteur de 2 millions de francs, ce qui représente quasiment une année de son

budget. Elle peut décider de les vendre, mais le nombre d'actions qu'elle détient correspond au nombre de titres échangés sur environ un à deux mois (200 à 500 actions sont échangées par jour).

M. Cogne pense qu'il faudra effectivement vendre ces actions un jour. La commune peut décider de les vendre et de garder les recettes de la vente. Il serait toutefois dommage de les vendre simplement pour rembourser un endettement ou autre. Ce sont des actions que la commune détient, par la force des choses, depuis plus d'un siècle. Il vaut donc la peine de les rendre à la population sous la forme d'un projet communal.

M. Hess précise que les biens immobiliers de la commune, y compris les terrains agricoles et les forêts, doivent dorénavant être réévalués tous les 5 ans, ce qui a été fait cette année. Dans ce cas aussi, s'il y a une moins-value ou une plus-value sur les bâtiments, cela va impacter le compte de fonctionnement. Cela étant, le fait de réévaluer un bâtiment chaque année permet de ne pas avoir de trop grosses fluctuations par rapport au cas où tous les bâtiments seraient réévalués d'un coup.

M. Cogne pense qu'un point positif par rapport aux actions de la BCGe qui ont un cours au 31 décembre, c'est que la valeur des biens immobiliers est fixée par un évaluateur.

M. Cogne explique que la proposition de la commission des finances consiste, par rapport aux comptes présentés et qui présentent un boni de 797'614 F, de comptabiliser une provision de 806'340 F comme provision pour différence d'évaluation ou pour réserve d'évaluation des actions BCGe et de dissoudre la provision pour différence d'estimation du fisc de plus ou moins 10'000 F supplémentaires. Cela permet de présenter des comptes à zéro plutôt qu'un déficit de 10'000 F. Concrètement, cela veut dire que cette provision qu'il avait été prévu de dissoudre à hauteur de 370'000 F quand le budget 2018 a été fait, ne sera dissoute que de 140'000 F, à savoir les 129'400 F inscrits dans le rapport de la commission des finances plus les 10'000 F nécessaires à équilibrer les comptes puisque cette provision sert justement à lisser les différences d'évaluation du fisc, étant entendu que le Conseil d'État pourrait s'opposer aux comptes de la commune.

La proposition de la commission des finances est approuvée par 9 voix pour et 1 abstention.

M. Cogne préside à nouveau la séance du Conseil municipal.

Mme Zäch remercie M. Hess qui a fait un énorme travail en lien avec le passage à MCH2. Elle signale également que les réviseurs sont venus aujourd'hui et que des annexes doivent encore être jointes aux comptes.

M. Hess explique qu'une quinzaine d'annexes doivent être jointes aux comptes. En l'occurrence, elles ne sont pas encore prêtes ni révisées. Un accord de principe va donc être demandé pour déplacer la date d'approbation des comptes de manière à ce que les annexes soient complètes.

Mme Zäch indique que le service de surveillance des communes ne permet pas le report jusqu'à la séance du Conseil municipal de juin 2019. Il faut en effet que le service ait tout reçu au 10 juin 2019 au plus tard. Dès lors, il est proposé d'organiser une séance extraordinaire du Conseil municipal le lundi 3 juin 2019 à 20h30 uniquement sur l'approbation des comptes.

5. Rapports de commissions

Rapport de la commission culture, loisirs, sports du 7 mars 2019

Le rapport de la commission est distribué et C. Curchod donne lecture.

Mme Walthert apporte une précision par rapport au projet Morte-Terre. Comme des frais sont déjà engagés par les artistes, l'exécutif leur a proposé de les prendre en charge via le fonds pour fêtes et manifestations.

Le président trouve l'idée d'organiser la manifestation Antigél avec la commune d'Aire-la-Ville intéressante. Cela permet un coût plus raisonnable.

Le rapport de la commission culture, loisirs, sports du 7 mars 2019 est approuvé par 9 voix et 1 abstention.

6. Propositions et questions

Le président signale que le Conseil d'État a levé l'opposition de la commune de Cartigny sur le projet de gravière autour du Chemin des Breux. Le délai de recours n'est pas fixé au 17 avril 2019 comme cela avait été initialement pensé, mais au 2 mai 2019. Le recours sera transmis au préalable à la commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement qui le validera et qui en parlera lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le cas échéant en présentant un rapport.

Mme Bolle de Paoli rappelle que la sortie des aînés aura lieu le 15 mai 2019.

Le président lève la séance à 21h30.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Annexe

Rapport de la commission culture, loisirs, sports du 7 mars 2019

La commission s'est réunie afin de faire le point sur les événements à envisager en 2020 ; en voici un résumé à titre d'information :

En premier un petit rappel de la situation de 2019

Merci de les noter à vos agendas deux dates de concerts à Cartigny :

- Concert du 18 mai : Postscriptum (cœur de musiciens musique baroque), où Music'Arty tiendra la buvette (recette pour leur compte) - entrée libre selon le nombre de places
- Concert du 2 novembre : Rogg au piano (3'000 artistes et 1'800 pour le déménagement du piano)
Qui sont au budget pour 5'000.- chacun.

Et pour 2020 :

En 2020, la **Troupe du Trabli** fêtera ses 20 ans et les **Pompiers** leur 200 ans.
Nous attendons de leur part un projet ou une idée sur ce qu'ils souhaiteraient faire.

En complément, nous avons également le plaisir de vous présenter deux projets différents qui sont envisageables pour 2020.

1) Projet Les oiseaux, les insectes et les hommes

Complètement local et "home made", un magnifique projet de nos trois artistes, Messieurs J.-P. Bolle, D. Fontana et E. Wuarin, projet dont la préparation débutera en 2019 pour juin 2020, avec la participation active des enfants de Cartigny et de la Champagne par le biais des écoles.

Les oiseaux, les insectes et les hommes

"Dans la stupeur de la disparition, depuis 30 ans, de la plupart des oiseaux et des insectes dans notre paysage, par notre inconscience et la cécité que le profit génère, un petit groupe d'artistes a pris la décision de réagir."
Et c'est ainsi que le projet "Morte-Terre" est né.

Description :

Le long des deux routes d'accès au village de Cartigny (route de Cartigny et Moulin de la Ratte) va se déployer un grand nombre d'oiseaux et d'insectes installés sur des piquets, ou suspendus.

Une grande partie d'entre eux seront peints par les enfants de l'école de Cartigny et quelques autres écoles de la Champagne durant l'année scolaire 2019-2020.

Les artistes et leurs invités offriront leur "prestation" en toute liberté, sans limite de taille ou de matériau.

D'autres événements, comme exposition et/ou conférences pourront compléter la manifestation prévue en juin 2020.

C'est un magnifique projet de nos habitants et nous vous proposons évidemment de soutenir et de voter le budget quand il sera le moment de le faire. Le budget approximatif se monte à CHF 5'000 environ.

2) Antigel

Nous avons reçu Antigel, représenté par Eric Linder, co-directeur artistique et Tristan Debernardy, interlocuteur des communes

Le Festival Antigel se déroule sur 3 semaines à Genève, en février (dont la dernière est toujours durant les vacances scolaires). C'est près de 80 événements qui sont organisés dans le Canton et zone frontalière. A à ce jour ; seules 3 communes n'ont jamais participé à Antigel (Russin, Avusy et Bardonnex).

En 2020, Antigel fêtera ses 10 ans, le festival aura lieu du 24 janvier au 15 février 2020

Les buts d'Antigel : "Vivre Genève et raconter le futur de Genève" avec des événements très variés destinés à différents publics, organisés dans des lieux insolites (usine désaffectée, carrière, buanderie, prison, etc.) avec différents buts en ligne de mire : social, sport, culturel, bien être, local, etc. Il joue aussi un rôle d'intégration pour un grand nombre de personnes
Antigel c'est un budget annuel de CHF 2'700'000, répartis ainsi : 30% de recettes (billetterie, bar et restauration), 40% de subventions publiques (y c ACG pour 400'000, avec menace de baisse de 10%) et 30% de soutien privé (sponsors, fondations).

C'est une équipe de 5 personnes à temps partiel (équivalent 3,6 à plein temps), 40 employés à 100% en janvier et février, 100 complémentaires durant les 3 semaines et 250 bénévoles

Antigel 2019 : 65 événements, 92 représentations et environs 50'000 spectateurs, 20 communes; 3 axes principaux:

- Grand Central (Lancy Pont Rouge) : 4 week-ends et soirées destinés aux jeunes
- Made in Antigel (Marque de fabrique du festival) : les événements tous publics dans des lieux divers valorisés avec intégration de 50 figurants amateurs (défrayés par un fonds de la culture)
- Antidote, projet social du Festival (intégration de requérants, migrants, retraités
Impact social et économique : intercommunalité
- travail de proximité avec les communes, les partenaires culturels et entreprises
- Stimulation économique sur le territoire (producteurs locaux, fournisseurs locaux)
- Mélange de publics (différentes catégories d'âges, lieu de résidence, socio-professionnels, ..)
Presse & Public:

Couverture locale très importante et internationale suivant les projets et leur originalité et un retour du public très positif : "c'est notre festival"

Antigel et Cartigny

Pour mémoire, Cartigny avait été partenaire en 2018 avec un événement Yoga sound system & Brunch détox qui s'étaient bien déroulés et avec des bons retours. Rien en 2019.

Idées pour Cartigny en 2020

- Antigel souhaiterait organiser un événement avec Cartigny, il est ouvert à toute proposition que nous pourrions avoir, mais il évoque deux projets :
- Projet "petit format" : Concert dans la salle communale" avec un repas GRTA ou très local
- Projet "grand format" : Made in Antigel entre les communes de Cartigny et Aire la Ville (serait organisé sur 1 soirée avec 2 représentations dans la soirée de chacune 100 personnes environ)
- Pitch : Des comédien-ne-s commencent la performance dans la salle communale de Cartigny puis se déplacent et le public (équipé de casques audio où une histoire est contée) est amené à les suivre dans leurs aventures qui continuent vers la forêt en direction du Rhône et de Aire-la-Ville. Différents tableaux sont présents et une scénographie est mise en place. Le public termine sa course dans la salle communale d'Aire-la-Ville où un dernier tableau ainsi qu'une collation les attend.
- Pour info, deux communes avaient organisé un Made in Antigel à 20'000 chacune ; mais nous n'avons à ce stade aucune information financière relative à ce budget.

- La collaboration avec une commune peut se faire : point de vue financier + collaboration complémentaire (mise à disposition d'un lieu, de figurants, de la mise en contact avec des partenaires qui pourraient mettre du matériel à dispo ou des producteurs pour une collation, etc.)

Ce sont là deux projets bien différents et si le projet "grand format" nous a beaucoup plus de par son originalité et le côté "nature et Moulin de Vert", le budget à envisager semble très élevé, même en se mettant avec Aire-la-Ville comme Antigél le propose (et sans connaître à ce stade la position de la commune d'Aire-la-Ville).

Mais s'il y a une envie de votre part, nous pourrions tout à fait imaginer que la commission les rencontre à nouveau pour essayer d'affiner un peu et avoir une idée financière.

Carole Curchod,
Présidente